

GENNES

infos

Dans ce numéro

Une page d'histoire: Les ponts
Gennes à l'honneur
La Mission Locale du Saumurois
Les associations communiquent
Tri sélectif: faisons le point
Banque alimentaire
Aides aux agriculteurs
Echos du Conseil

Magazine bimestriel d'informations de la Commune N°184 mars avril 2012
Le site de Gennes: www.gennes.fr

A vos agendas !

m a r s

Mardi 13	CINEMA
Lundi 21 au Me 23	Bourse aux vêtements
Dimanche 25	Théâtre « One day à la Bobitch »
Mardi 27	CINEMA « La guerre est déclarée »
Vendredi 30	Théâtre du Berlot « Le colonel oiseau »

a v r i l

Dimanche 1er	Théâtre du Berlot « Le colonel oiseau »
Mardi 3	Tralalire et lire au chaud (la Roche)
Samedi 7	Exposition « Jules Mougin »
Mardi 10	CINEMA « La vérité si je mens 3 »
Vendredi 13	Loto Gennes pétanque
Samedi 14	Soirée dansante ESGR
Samedi 21	Soirée paroissiale
Dimanche 22	Elections présidentielles Sortie LPO à Joreau
Mardi 24	CINEMA
Mercredi 25	Championnat dépt. Gennes pétanque
Dimanche 29	Vide grenier Accueil de loisirs

m a i

	Elections présidentielles
Dimanche 6	Ouverture de la Truite gennoise Guinguette, truites grillées, tombola
Mardi 8	CINEMA
Dimanche 20	Vide grenier Gennes Pétanque
Mardi 22	CINEMA

THEATRE Villages en scène

25 mars 17h

« ONE DAY À LA
BOBITCH »
Solo de clown
Boris Arquier



Théâtre du Berlot

30 mars 20h30

& 1^{er} avril 16h

"Le Colonel Oiseau"
de Hristo Boytchev

du 30 mars au 30 avril

Les Amis des livres et la Bibliothèque
municipale présente **L'EXPOSITION**
« Jules MOUGIN 1912-2012 »



Mardi 3 avril

TRALALIRE ET LIRE AU CHAUD

Soirée lectures: « Correspondances » 20h
(Château de la Roche)

Samedi 7 avril

de 10h à 12h

RENCONTRE

Dans une ambiance
conviviale ses amis nous
parlent du facteur-poète

(à la bibliothèque)

à 14h30

VISITE

de la « cave aux
citations »
de Jules MOUGIN

(Inscriptions et rendez-
vous à la bibliothèque)

Bienvenue à **Monsieur Patrick COUNY**, Masseur-
Kinésithérapeute Diplômé d'Etat qui est installé à
GENNES au numéro 1 de l'impasse du coteau
depuis le 21 février 2012.

La prise de rendez vous se fait par téléphone au
02.41.50.61.39 ou directement au cabinet.
Possibilité de soins à domicile si justifiés.



Bienvenue également à **Monsieur David NEKOIA**
pour l'ouverture de son cabinet de Consultant en
Développement personnel: Adolescents - adultes -
couples

30 Lieu-dit Chapeau, Gennes
Tous les jours sauf le dimanche. Tél. : 06 70 14 62 87
david.nekoian@gmail.com



**Que se cache-t-il
derrière les noms des
rues et villages de Gennes ?**

Le dimanche 10 juillet 1932, ont lieu les fêtes inaugurales des nouveaux ponts. Comme l'écrit le journaliste du *Petit Courrier* le 11 juillet 1932 : "La très vieille mais toujours jeune cité de Gennes voulait marquer par des réjouissances importantes la réfection de son pont suspendu." Plus loin, il continue : "On comprend que ces deux localités charmantes Gennes et Les Rosiers aient marqué cette résurrection de l'ouvrage d'art qui fait leur renommée et leur déverse tant et tant de visiteurs et d'admirateurs."

De nombreuses personnalités et hôtes de marque sont présentes lors de l'inauguration : M. Roimarmier², sous-préfet de Saumur, M. Achalme, maire de Gennes, M. Bazin, maire des Rosiers et les membres des conseils municipaux, les trois sénateurs du département, le député de Grandmaison, ingénieurs, conseillers généraux...

Après un repas pris à l'hôtel de la Loire tenu par les dames Barrau, de nombreux discours, une réception aux Rosiers où le maire souligne "le trait d'union heureux entre deux villes sœurs..." vient l'heure de l'inauguration. Le cortège, au son de la musique de Gennes, atteint le pont sud où le ruban tricolore est symboliquement coupé par le sous-préfet aux accents de la Marseillaise. Après de nombreux (et longs !) discours, place aux réjouissances : régates sur la Loire, concert en soirée par la Musique Municipale d'Angers sur la place du Marché, et fête de nuit avec illumination des ponts, retraite aux flambeaux et feu d'artifice : "Le tout a soulevé l'enthousiasme des spectateurs qui applaudissaient longuement les soleils d'eau, les caprices, les girandoles, les pièces tournantes. Mais l'émerveillement fut à son comble quand l'artificier alluma la grande cascade lumineuse appuyée au pont..." (Petit Courrier, 12 juillet 1932). Comme le conclut le journaliste du *Petit Courrier*, : "le 10 juillet 1932 marquera solennellement les noces de platine du pont suspendu de Gennes-Les Rosiers."

Ces ponts furent détruits par l'armée française en juin 1940, pour retarder l'avance allemande.

Pendant toute la durée de la guerre, un service de bacs assuré par des passeurs, permit de franchir les bras de la Loire et d'assurer la liaison Gennes-Les Rosiers. Dans sa séance du 13 juillet 1941, le conseil municipal est avisé d'un projet de téléphérique pour relier les deux rives de la Loire, mais celui-ci n'aboutira pas.



- Les troisièmes ponts (1948-1949).

Après le retour de la paix, il fallut penser à la reconstruction des ponts. Les travaux sont effectués par l'entreprise Baudin de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret).

Le pont du bras des Rosiers est achevé le premier. Il est inauguré l'après-midi du **samedi 29 mai 1948**, sous une tempête de pluie et de grêle, par M. **Robert Lacoste**³, ministre de l'industrie et du commerce dans le gouvernement de Robert Schuman. De nombreuses personnalités assistent à l'inauguration : on peut citer M. Veyssié, maire des Rosiers, M. Cocard, maire de Gennes, de nombreux maires des communes voisines, des conseillers généraux, M. Feyfant, préfet de Maine-et-Loire, M. Rabouin, président du Conseil général, M. Barangé, député, les ingénieurs des TPE et des Ponts et Chaussées...

Après le traditionnel ruban tricolore coupé par le ministre, un long cortège, accompagné par la fanfare de l'EAABC, se dirige vers la mairie des Rosiers où se succèdent après le vin d'honneur, de nombreux discours : M. Lacoste "loua la patience des riverains, la compétence de la technique et de la science..." (Courrier de l'ouest du 31 mai 1948) Puis le cortège se rendit à Gennes, où, à l'hostellerie de la Loire tenue par les dames Barrau, un vin d'honneur fut offert aux participants à la cérémonie.

La commune de Gennes vota le 6 juillet 1948 une somme de 4 000 francs, afin de participer (avec la commune des Rosiers) aux frais de banquet offert aux ouvriers qui ont reconstruit les ponts.

À la fin de l'été 1949, le pont de Gennes est achevé et la remise en circulation est effective dès le début de septembre.

Après avoir plusieurs fois repoussé la date des cérémonies, le pont de Gennes est enfin inauguré le dimanche 2 octobre 1949.

2. C'est le fils du sous-préfet de Saumur, Jean-Pierre Roimarmier, lieutenant du Train, qui tomba, lors de la défense de ces mêmes ponts en juin 1940.

3. Celui-ci avait visité le matin même la XIX^{ème} foire-exposition d'Angers.





Gennes parmi les six communes du Maine-et-Loire labellisées "Villages Etoilés"

L'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne a décerné le label "Village Etoilé" à 6 communes du Maine-et-Loire. L'objectif est de valoriser les plus économes en énergie et respectueuses du magnifique paysage qu'est le ciel.

Gennes a obtenu 2 étoiles, Cizay-la-Madeleine 3, La Fosse de Tigné 3, La Bohalle 3, Andard 3, Saint-Jean-des-Mauvrets 3.

Ces communes ont en effet été récompensées pour la qualité de leur éclairage nocturne selon des critères précis comme le nombre de lampadaires par habitants, la puissance installée, l'orientation des flux lumineux, la durée des extinctions nocturnes, etc

A l'heure où les pouvoirs publics demandent aux particuliers de maîtriser leurs dépenses en énergie et dans un contexte de rigueur de l'Etat français, l'éclairage public représente dans le budget des communes 20% de la facture globale d'énergie et 38% de la facture d'électricité.

En une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé l'alternance naturelle du jour et de la nuit en développant de manière anarchique et disproportionnée l'éclairage artificiel. Cela se traduit aujourd'hui par un halo de lumière enveloppant chaque ville et village de France.

Le ciel nocturne a toujours eu une forte influence sur la pensée et la culture humaine : de la philosophie à la religion, de l'art à la littérature en passant par la science, la nuit a toujours été source d'inspiration et de questionnement. Le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de notre environnement. Il constitue un paysage à part entière qu'il convient de préserver pour les générations futures.



Gennes est une fois encore au rendez-vous de la Translayon, l'événement randonnées organisé par l'Agence de développement Loire en Layon !



Pour cette édition 2012, les départs des baptêmes de l'air en montgolfière seront donnés depuis l'île de Gennes les **2, 3, 9 et 10 juin prochains vers 6h - 6h30**.

Le **vendredi 8 juin** au soir, la fête du port battra son plein !

Le **samedi 9 juin** dès 9h30, vous pourrez partir en bivouac en canoë sur 2 jours sur la Loire, au fil de l'eau vous découvrirez la Loire « sauvage » et ses îles.

Retrouvez le programme complet de la Translayon sur : www.translayon.fr

L'Association des Paralysés de France communique:



Un blog pour la collecte de témoignages est ouvert à tous.

Il est destiné à recueillir les problématiques récurrentes en matière d'accès aux soins (dans tous les domaines: juridique, relationnel, accessibilité, financier, qualité de soin et d'accompagnement...)

<http://blogsante.blogs.apf.asso.fr>

Mission Locale du Saumurois



16-25 ans, un autre regard sur votre parcours professionnel...

S'orienter, s'informer, travailler, se déplacer, se loger, surveiller sa santé, être citoyen...

Sandrine COURTIN, conseillère Emploi Formation vous accueille à Gennes le mardi de 8h30 à 12h30 et le jeudi de 9h à 12h30 au

Relais Emploi, château de la Roche

Prendre rendez-vous à la Mission Locale au 02 41 38 23 45

www.mission-locale-du-saumurois.asso.fr

Théâtre du Berlot

Vendredi 30 mars 20h30

Dimanche 1er avril 16h

Salle des loisirs

Le Théâtre du Berlot présente:
"Le Colonel - Oiseau"
 Une comédie de Hristo Boytchev



"Dans la chambre d'un asile improbable qu'il situe au fin fond des Balkans, Hristo Boytchev enferme son pays malade: la Bulgarie, minuscule, inquiète, peuplée de loups et de fous inoffensifs. En compagnie d'un médecin tout aussi problématique que les malades qu'on lui confie, nous découvrons cette terre étrange, coupée du monde, oubliée de tous et de l'Histoire dont les échos lointains nous parviennent avec les bribes d'un journal télévisé aléatoire"



Association « La Passerelle » 16 rue de la Poste à Gennes

L'association La Passerelle regroupe les activités enfance et petite enfance sur le territoire de la Communauté des Communes du Gennois. Elle est composée de trois pôles : la Halte Garderie , le Relais Assistantes Maternelles et l'Accueil des Loisirs pour les 3-12 ans.



La Halte Garderie est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h15. Vous pouvez laisser votre enfant le temps d'un rendez-vous, pendant vos courses ou pour un moment consacré à votre aîné

Le RAM a plusieurs missions : orienter les familles en recherche d'un mode de garde, accompagner les parents employeurs, et favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles. La responsable propose des temps d'animation pour enfants et assistants maternels ou parents à Gennes, Grézillé et Ambillou-Château, et des temps de parole pour les assistantes maternelles. Elle informe les personnes intéressées sur les modalités d'obtention d'un agrément.



Portée par l'association, la commission Parents Forts d'Idées a organisé une quatrième édition de notre journée festive « Exprim-Joie ». Pendant l'année, les membres de cette commission ouverte, se sont rencontrés pour mettre en place des 3 spectacles visant des tranches d'âges différents, un repas du midi où chacun partageait ses plats, un goûter de crêpes, et une exposition de la halte garderie dans une yourte. Cette journée a pour but de tisser un lien entre les parents et leurs enfants et également les familles sur le territoire.

L'Accueil des Loisirs propose un mode de garde pour les familles et des activités diverses pour les enfants pendant les vacances scolaires et le mercredi. Avec les trois bénévoles qui gèrent l'ensemble des activités, votre aide sera utile pour garantir la pérennité du service proposé aux familles.

Contacts : Merry Gilliot, présidente de la Passerelle
 Annie Cailleau, directrice de la Halte:0241389288 / lapasserelle6@wanadoo.fr
 Francine Fererro, référent de l'Accueil des Loisirs
 Sabrina Chauvat, responsable du RAM 0241386155 / ramdugennois@wanadoo.fr



Collecte des Ordures ménagères et Tri sélectif.

MARS							AVRIL							MAI						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4							1				3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	11	12	13	
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			
							30													

Un seul jour de collecte :
le jeudi.

Tous les jeudis :
ordures ménagères.
(poubelle personnelle)

2^{ème} jeudi de chaque mois :
le papier (petite caissette bleue)

**Les jeudis des semaines
impaires :**
les emballages
(grande poubelle jaune).

Quelques rappels :

Les collectes sont effectuées par plusieurs équipes entre 4h du matin et 18 h. Il est donc nécessaire de sortir les poubelles la veille au soir.

Il est bon par contre de les rentrer le plus tôt possible pour ne pas encombrer les trottoirs dans la journée.

Précision : bi-compartmenté, un camion benne peut collecter en un seul passage plusieurs types de poubelles. Les emballages ne sont collectés que s'ils sont dans la poubelle jaune et celle-ci doit être au moins remplie à moitié.

Des administrés continuent de déposer des sacs ou des poubelles à n'importe quel moment de la semaine. C'est inadmissible et contraire aux règles de bien vivre en société. Peut-on compter sur un effort des quelques personnes concernées ?

Le verre (et uniquement le verre !) est à déposer dans les conteneurs prévus à cet effet et répartis sur la commune. *Il y a encore des sans-gêne qui déposent n'importe quoi à proximité de ces conteneurs... Ces lieux ne sont pas des dépotoirs!*

Pour toute information: SMITOM 02 41 59 61 73.

BANQUE ALIMENTAIRE :

La campagne de la Banque Alimentaire va reprendre en Avril sous la responsabilité du CCAS. Les personnes en difficulté souhaitant en bénéficier sont invitées à se faire connaître au secrétariat de mairie en apportant leurs justificatifs de ressources.

Par ailleurs, les responsables de la Banque Alimentaire seraient reconnaissants à toute personne qui accepterait de consacrer bénévolement quelques heures au fonctionnement de cette banque alimentaire. Merci de se faire connaître au secrétariat de mairie.

QUESTION: QU'EST-CE QU'UN TROTTOIR ?

D'après le Code de la route, le trottoir est **réservé aux piétons** (et aux usagers se déplaçant sur des véhicules à roulettes) . **Un véhicule motorisé n'a pas le droit d'y stationner et d'y circuler .**

**A GENNES AUSSI, LES
VEHICULES SONT INTERDITS
SUR LES TROTTOIRS !!**

**Leurs conducteurs ont-ils vraiment
appris le code de la route ?
C'est ce dont doutent les piétons
venant se plaindre à la mairie.**



**AIDE - Association inter
organisations agricoles au
service des agriculteurs en
situation fragile**

Une association Loi 1901 créée en 1989.

o Objet : Venir en aide aux agriculteurs en situation difficile.

o Membres : Les principales Organisations Professionnelles Agricoles du Maine et Loire.

o Président : Jean-François CESBRON, Président de la Chambre d'Agriculture.

Objectifs généraux :

Informer et sensibiliser les agriculteurs à la prise en charge de leurs difficultés.

Etre un lieu d'échanges, de concertation et de coordination entre les Organisations Professionnelles Agricoles, des actions à mener auprès du public Agriculteurs en Difficulté.

Mettre en oeuvre ou déléguer des actions de soutien auprès des Agriculteurs en Difficulté.

Etre l'interlocuteur privilégié émanant de la profession auprès des collectivités.

3 types d'actions :

Communication afin de favoriser la détection précoce avec un Numéro Vert 0805 400 068

Intervention auprès d'agriculteurs faisant appel (Diagnostic gratuit)

Appui financier aux experts réalisateurs.

AIDE 14 Avenue Jean Joxé - CS 80646 - 49006 ANGERS
CEDEX 01 - Tél. 02 41 96 75 74 - Fax 02 41 96 75 60 - :
aide@maine-et-loire.chambagri.fr





Le PNR communique:

Le monde de la nuit et ses Chauves-souris !

Par son patrimoine bâti et souterrain riche et remarquable, le Parc présente de nombreux sites d'accueil des Chauves-souris. Sur le territoire, 21 espèces ont été recensées sur 34 présentes en France dont certaines espèces sont emblématiques de notre région.

Mieux connaître pour mieux protéger: le Parc et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) mènent depuis 2009 un projet de préservation des Chauves-souris . 2012 sous le signe du monde de la nuit !



Parallèlement à ces études, une exposition leur sera consacrée à la Maison du Parc

"Les chauves-souris vous mettent la tête à l'envers"

Animal méconnu, mammifère surprenant, la chauve-souris ne fait rien comme tout le monde... Vivant à proximité des habitations, dans les jardins ou les cavités, elle a plus d'un secret à dévoiler. Reproduction, vie sociale, alimentation et menaces..., une vie trépidante pour cet animal qui ne vous laissera pas indifférent.

Du 30 juin au 7 novembre

Echos du Conseil Municipal

Séance du 21 Novembre 2011

Acquisitions foncières :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir 2 parcelles :

- l'une située aux Pelouses, cadastrée ZA37, d'une contenance de 760m², au prix de 1140€, en vue de permettre à terme l'aménagement du carrefour.

- l'autre, Rue du Clos Baujon, une bande de terre d'une contenance de 773m² sur les parcelles cadastrées ZC11 et ZC397, au prix de 3500€, en vue de recalibrer la v^oe, d'assurer la continuité des réseaux et de poursuivre l'aménagement du sentier piétonnier en direction de Joreau.

ZAC du Clos Baujon :

Le Conseil Municipal approuve le cahier des charges de cession des terrains et le cahier des prescriptions techniques proposés par la SODEMEL.

Collège Paul Eluard :

Compte tenu de l'augmentation des effectifs, les installations sportives mises à disposition par la commune devraient être davantage occupées. La tarification fixée par le Conseil Général va évoluer en conséquence et subir également une augmentation du taux horaire d'environ 0,8%.

Gestion du personnel :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat d'assurance « risque statutaire » auprès de la CNP.

Un poste occasionnel d'adjoint technique de 2^{ème} classe est créé pour 3 mois afin d'assurer des travaux de maçonnerie.

SMITOM :

Une convention d'occupation du domaine public sera signée entre la Commune, la Communauté de communes et le SMITOM pour la pose de conteneurs aériens ou enterrés dédiés à la collecte des verres par apport volontaire.

Rénovation d'un local :

Un local situé près du gymnase pourrait être rénové afin d'accueillir des activités sportives.

Pour cela, la commune pourrait bénéficier de subventions du SIEMML au titre des économies d'énergie et de la Région des Pays de Loire, au titre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques. Coût total estimé: 58 860€HT. Participations du SIEMML :21 945€HT et de la Région : 17568€HT

Autres points abordés : Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs – Adhésion de nouvelles communes au SIEMML – Décision modificative du budget communal – Gratification pour la rénovation d'une statue dans le mail de l'Hôtel de Ville – Demande d'aide à la CAF pour la construction de la garderie périscolaire - - etc.

Séance du 19 Décembre 2011

Assainissement :

- Le rapport sur la qualité et le prix du service d'assainissement pour l'exercice 2010 est approuvé par le Conseil Municipal. Les tarifs de la redevance pour 2012 sont fixés à 1€ du m³ jusqu'à 150 m³, puis à 0,63€de 151 à 2000m³ et à 0,53€ au delà de 2000m³, soit une augmentation de 7,5% par rapport à 2010 (pas d'augmentation en 2011).

- La turbine du bassin d'aération doit être remplacée. Le devis le mieux disant de l'entreprise AEIC qui s'élève à 14 450€ HT est accepté.

- Après consultation de plusieurs entreprises, l'analyse des offres présente la société VEOLIA comme la mieux disante pour la surveillance et l'entretien du réseau d'assainissement communal. La prestation annuelle s'élève à 10 007€ HT (hors épandage) pour une durée de 5 ans.

Tarifs communaux :

Les tarifs pour 2012 sont fixés.

Soit ils sont maintenus au taux de 2011. C'est le cas pour les droits de pêche, les tickets sports, la vente de bois de chauffage, la taxe de séjour,...

Soit ils subissent une augmentation d'environ 2,5 % correspondant à l'évolution de l'indice du coût de la vie. C'est le cas pour les locations de salles, les cotisations à la bibliothèque, les concessions dans le cimetière,...

Affaires scolaires :

Subvention pour classe transplantée :

Suite à une demande émanant de l'école Jules Verne pour l'organisation d'un séjour pédagogique sur le thème de la ferme, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 800€, subvention qui sera renouvelée annuellement. A charge pour la coopérative scolaire d'organiser en conséquence le financement complémentaire nécessaire à l'organisation de classes transplantées ou séjours pédagogiques sachant que les familles, l'amicale laïque et la coopérative scolaire financent également ces actions pédagogiques.

CLIS

Suite à un arbitrage rendu par le Préfet de M et L, la commune fixe à 700,28€ la participation de la Commune de Tancoigné dont un enfant fréquente la CLIS de l'école Jules Verne.

Intégration de voies nouvelles dans le domaine public :

ERDF verse au SIEMML des redevances d'occupation pour les espaces qu'elle utilise pour y installer ses réseaux à condition que ces espaces fassent partie du domaine public. A cette fin, les voies nouvellement créées (Allée des Celtes, Allée des Romains, Rue des Malpiques, Rue des Noisetiers et Allée du Stade sont intégrées au domaine public communal.

ZAC du Clos Baujon :

Le prix de vente des lots de la nouvelle tranche est fixé sur la base d'environ 62€ le m².

Société Protectrice des Animaux :

La participation de la commune au financement de la SPA est fixée à 0,22€ par habitant. C'est à la SPA que la commune confie les animaux qui ont été recueillis sur la voie publique, dans un délai de 72H après leur entrée au chenil communal.

Autres points abordés : Dissolution de la régie de recettes de l'amphithéâtre – Cession de terrain à la Commune par régularisation de l'emprise foncière près de la Poste- Décision modificative du budget communal – Admission en non-valeurs - Renonciation à droit de préemption, etc...

Séance du 30 Janvier 2012.**Urbanisme :**

-PLU : Le Conseil Municipal arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme (à l'unanimité moins une abstention) avant de le soumettre aux différentes personnes associées à son élaboration afin de recueillir leur avis..

-AVAP : Le décret du 19/12/2011 ayant apporté quelques modifications à la création des Aires de Mises en valeur du Patrimoine Architectural et Paysager (AVAP), le Conseil Municipal décide d'adapter ses précédentes délibérations créant l'AVAP sur la commune et de constituer la commission chargée de son élaboration et de définir les mesures de concertation nécessaires.

Construction de l'école publique :

Le Conseil Municipal décide de demander la dotation d'équipement des territoires ruraux (DERTR) au titre de l'année 2012 et confirme le fractionnement de la demande sur 3 exercices (de 2011 à 2013).

Gestion du personnel :

Un certain nombre de contrats aidés et d'emplois contractuels seront renouvelés au cours de l'année 2012. Un poste de rédacteur est créé pour pallier à l'absence de la Directrice Générale des Services pendant son congé de maternité.

Pêche à l'étang de Joreau :

Le Conseil Municipal décide de confier à titre provisoire, pendant une période de 3 ans, la gestion de la pêche à Joreau , à la Fédération de Pêche de Maine et Loire. Cette dernière se chargera d'assurer la protection du patrimoine piscicole et halieutique, d'organiser la gestion, la surveillance et l'exploitation équilibrée de la pêche.

ONF :

Les travaux de cloisonnement d'exploitation et de broyage prévus par l'ONF dans la forêt communale sont validés pour un montant de 2 236€ HT.

Affaires scolaires :

CLIS : Le coût annuel de scolarisation d'un élève de la CLIS est fixé à 645,14€. La demande de participation correspondante sera adressée aux communes de résidence des élèves concernés.

RASED : Le budget de fonctionnement du RASED pour 2012 s'élève à 3715€. La participation financière sera demandée aux communes de rattachement sur la base du nombre d'habitants.

Autres points abordés :

Adhésion d'une commune au SIEMML- Modifications des statuts du SICAL – Incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître – Renonciation à droit de préemption...

Vous désirez faire paraître un article ?

N'hésitez pas à communiquer vos dates, vos textes et photos d'évènements passés ou à venir de préférence sous format informatique à la Mairie ou à gennes-infos@ville-gennes.fr

